



Annonce

Un.e Conseiller.e en parcours professionnels

Commune de 35 380 habitants (surclassée 40 000 à 80 000 habitants) de l'Est parisien en fort développement, reliée à Paris directement par la ligne 11, membre de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville met en œuvre une transformation écologique et sociale ambitieuse, avec la volonté de faire autrement : favoriser la construction collective des politiques publiques (élus, agents municipaux, tissu associatif, habitants) et veiller à la transparence des décisions.

Pour accompagner cette ambition, la ville de Romainville recrute :

Un.e Conseiller.e en parcours professionnels Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

(Poste ouvert aux fonctionnaires dans les conditions statutaires et aux contractuels)

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet d'administration, les priorités RH ont été renouvelées : redynamiser le dialogue social, améliorer l'organisation des services et la qualité de vie au travail, mener une politique de ressources humaines qui favorise la stabilité, consolider le pilotage de la masse salariale...

La DRH comprend quatre services : le service Carrière paie, le service Prévention et conditions de travail, le service communication interne et le service Mobilités et parcours professionnels. Ce dernier est composé d'une responsable, deux chargées de recrutement et de formation, d'une assistante formation/recrutement et d'un.e conseiller.e en parcours professionnel.

Placé.e sous la responsabilité de la responsable du service Mobilités et parcours professionnels, le/la conseiller.e en parcours professionnels joue un rôle stratégique dans l'accompagnement des agents en mobilité.

Dans ce cadre, vous accompagnez et conseillez les agents, individuellement et/ou collectivement, afin de permettre leur maintien dans un emploi correspondant à leurs compétences et/ou à leur état de santé.

Vous conseillez et accompagnez les agents dans leur parcours professionnel, il s'agit de :

- informer, conseiller et aider les agents à définir leur parcours professionnel
- corrélés les souhaits individuels de parcours et de carrière avec les besoins de la collectivité, pour établir des plans de déploiement d'emploi et de mobilité
- informer et conseiller les agents sur les dispositifs existants (prépa-concours, concours et examens professionnels, CPF, bilans de compétences, VAE)
- proposer et mettre en œuvre des processus d'aide à la mobilité (bilans professionnels, bilans de compétences, stages d'immersion, etc.), en lien avec les différents acteurs et partenaires de la collectivité

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de maintien dans l'emploi, vous :

- assurez l'accompagnement individuel des agents en situation de mobilité contrainte
- assurez l'accompagnement des agents ayant demandé leur réintégration après disponibilité ou détachement
- recherchez des solutions de mobilité avec les collègues RH
- assurez et suivez la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR) : information, élaboration de la convention, mise à jour, bilan mensuel ou trimestriel)
- organisez des immersions internes et/ou externes en lien avec les différents acteurs et partenaires de la collectivité

Vous assurez l'organisation et le suivi des formations en lien avec le maintien à l'emploi et la prévention des risques

socioprofessionnels, plus précisément, vous :

- proposez et mettez en place des actions de formation pour faciliter la mobilité (notamment le développement des compétences bureautiques en instaurant des cours collectifs annuels, atelier CV, remise à niveau...), les animer le cas échéant
- assurez les formations obligatoires statutaires liées à la prévention des risques : organisation de ces formations de manière individuelle ou collective, inscrire les agents sur IEL, assurer le suivi des obligations individuelles, établir des plans de formation par métier en coordination avec la responsable Prévention et conditions de travail
- Participez à la rédaction de la partie « formations » du Document unique d'évaluation des risques professionnels avec le service Prévention et conditions de travail

Des missions complémentaires sont nécessaire, vous aurez en charge de :

- rédiger des synthèses, des compte-rendu de suivi, des bilans des différents dispositifs mis en place
- constituer, développer et participer à des réseaux de partenaires et de professionnels de l'emploi, de la formation et l'insertion professionnelle
- contribuer à la démarche GPEC (cartographie des compétences, référentiels métiers, analyse des besoins RH)

Compétences et qualités requises

Titulaire d'une Licence ou d'un Master en Ressources Humaines ou en Psychologie du travail,
Expérience confirmée en matière d'accompagnement à la mobilité et gestion des ressources humaines.

- Maîtrise du statut de la FPT et des principes de la GRH et de la GPEC
- Bonne connaissance des métiers de la Fonction Publique Territoriale
- Maîtrise de l'environnement territorial, des missions et activités des services
- Pack Office, les logiciels de recrutement (ATS) et les SIRH, tout en garantissant la confidentialité des informations traitées
- Maîtriser les techniques d'entretien et d'évaluation des compétences
- Animer des réunions
- Communiquer et rendre compte
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Sens du travail en équipe
- Autonomie et adaptabilité
- Organisation, réactivité et dynamisme
- Discrétion, adaptabilité et polyvalence
- Excellent sens du relationnel et pédagogie
- Sens du service public

Conditions :

37h30 par semaine + 15 ARTT et 25 jours de congés annuels
Rémunération statutaire + régime indemnitaire ; possibilité de prime annuelle
Titre-restaurant et participation à la mutuelle (sous conditions), prévoyance
Ville adhérente à Plurelya, gestionnaire d'œuvres sociales

Pour répondre à cette offre, merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire
par mail à :
votre.candidature@ville-romainville.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction des Relations Humaines au 01.49.15.55.60.

N.B : la date limite de dépôt des dossiers de candidatures mentionnée est à titre indicatif, des jurys de recrutement sont organisés tout au long de la procédure de recrutement.